

Question orale de Kattrin Jadin à Ludivine Dedonder (Défense) sur "La nouvelle politique en termes de revenu à l'armée"

Kattrin Jadin (MR): *Madame la Ministre,*

Afin d'augmenter l'attractivité d'une carrière à la Défense, une nouvelle politique en terme de revenu est, entre autres, prévue au cours de cette législature.

Dans le but de préparer au mieux la réévaluation des revenus, un audit externe a été commandé. Or, selon mes informations, cet exercice aurait également pu être commandité par la centrale de l'état-major.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

Pour quelles raisons vous avez opté pour un audit externe et non pour une étude commanditée par la centrale de l'état-major ?

Pour quand pouvez-vous nous attendre les résultats de cette étude ?

Je vous remercie, Madame la ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Ludivine Dedonder, ministre: Chers collègues, ainsi que j'ai eu l'occasion de le répéter à maintes reprises, l'enjeu central pour la Défense au cours de cette législature sera la recapitalisation dans le domaine du personnel. Pour relever ce défi, il faut non seulement recruter, mais aussi pouvoir retenir les femmes et les hommes qui composent la Défense. J'ai pu exposer, en commission, différentes pistes et annoncer des mesures pour y parvenir.

Offrir un salaire concurrentiel par rapport à celui proposé par les autres employeurs publics de sécurité est évidemment crucial à cet égard. Pour ce faire, conformément au contenu de la résolution relative à la politique des ressources humaines au sein de la Défense, largement approuvée par ce Parlement le 9 juillet 2020, il a été décidé de faire réaliser un audit indépendant de la Défense pour ce qui concerne la concurrence salariale des métiers de la sécurité de l'autorité fédérale. Il s'agit plus exactement de la demande n° 18 de la résolution au gouvernement.

Par ailleurs, le recours à un partenaire externe pour réaliser cet audit était également un souhait des organisations syndicales de la Défense, compte tenu de divergences de points de vue entre elles et l'état-major. En effet, l'accord du 10 juin 2020 entre les partenaires sociaux et le chef de la Défense concernant l'amélioration salariale des militaires demandait également qu'il soit fait appel à un partenaire externe afin de réaliser cette analyse des salaires pratiqués par les différents employeurs de la sécurité publique.

Un groupe de travail conjoint de l'état-major de la Défense et des syndicats, accompagné de ce partenaire externe, a été constitué. Les résultats complets de cette étude comparative avec la police seront fournis au plus tard à la fin du premier trimestre 2021. Sur la base de ces résultats et des consultations menées avec les organisations syndicales, je chargerai l'état-major de la Défense de formuler des propositions de valorisation salariale dans les meilleurs délais. Je peux vous assurer qu'il s'agira de délais fort proches.

Katrin Jadin (MR): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. Par ma question principale, je cherchais à savoir ce qui avait motivé le recours à un audit externe par la centrale de l'état-major.

Je ne m'étonne pas de vous entendre évoquer les divergences de points de vue entre les syndicats et l'état-major. Il s'agit là d'un problème auquel il faudra remédier dans le cadre de l'évolution des carrières et de l'attractivité de la fonction, qui garde toute son importance pour ce qui est de la rémunération.